



Plombières-les-Bains le 09 juillet 2021

ARRÊTÉ N° 47/2021

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-1, L.2213-1 et suivants,
- Vu la demande formulée par l'entreprise AXIMUM de TOUL en vue d'effectuer des travaux de peinture routière
- Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes et pour permettre le bon déroulement de ces travaux,

ARRETE

Article 1 : STATIONNEMENT INTERDIT

Lieu : Route départementale 63 (Route d'Epinal à partir du N° 44 et l'hermitage) jusqu'au carrefour avec la RD 26 (Rond point du tarpenet), avenue du général de Gaulle, place Maurice Janot

Date et heure : Le mercredi 28 juillet 2021 de 07h00 à 18h00

Article 2: Les infractions aux dispositions du présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois et la signalisation routière conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par les services municipaux.

Article 3: La communauté de brigades de Gendarmerie de Remiremont et la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,

Lydie BARBAUX

Po l'adjoint délégué

